

DECRET N° 2023 - 176 du 15 mai 2023  
Portant nomination du chef d'état-major  
du 115<sup>ème</sup> bataillon des essences. \*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002 - 48 du 3 janvier 2002 portant création, attributions et organisation du 115<sup>ème</sup> bataillon des essences ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

  
DGRH/MDN

DECRETE :

Article premier : Le commandant YOUNGA Lézin Dimitri Armel est nommé chef d'état-major du 115<sup>ème</sup> bataillon des essences.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo

2023 - 176 Fait à Brazzaville, le 15 mai 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement

Le ministre de la défense nationale,



Anatole Collinet MAROSSO.



Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.